



Coronavirus (COVID-19): Report du paiement de taxes

Municipalité de Pontiac

26 mars 2020 – 17 h 00

Ce que vous devez savoir :

- Réunis en séance extraordinaire du conseil municipal par voie téléphonique le 25 mars 2020, les élus ont décidé de façon unanime de permettre le report du paiement des taxes municipales pour l'ensemble des contribuables de Pontiac **dont leur compte n'est pas en souffrance au 31 mai 2020.**
- Les propriétaires auront jusqu'au 1^e août 2020 pour procéder à leur paiement et cela sans intérêt.

Où s'informer :

- Si la COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545 ;
- Directives gouvernementales :
 - Gouvernement du Québec : www.quebec.ca
 - Gouvernement du Canada : www.canada.ca
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : <http://www.municipalitepontiac.com/fr/>;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : <https://www.facebook.com/pontiacmun/>.